

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1067

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT C****« Contrôle et exploitation aériens »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	72 000 000	0
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
TOTAUX	72 000 000	0
SOLDE	72 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Contrôle et exploitation aériens » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 72 000 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile ».